



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

DU MARDI 9 DECEMBRE 2025

- Présents : Mmes LOPEZ, MILLAN
MM ASSELINE, BENARD, DUCLOS, LAIGNEL, LANDREIN, MEYER
- Absents : Mme DUPREY, MM BOCOGNANO, LECARDONNEL
- Pouvoirs : Mme BOURDELLÈS donne pouvoir à M DUCLOS
Mme DUREUIL donne pouvoir à M. LANDREIN

Secrétaire de séance : M. BENARD

Début de la séance : 20h36

Approbation du procès-verbal du conseil municipal ordinaire du 12 novembre 2025 à l'unanimité des présents et représentés.

DELIBERATIONS

1. Reconductio[n] de la convention fixant les modalités de fonctionnement du SIMAU

Le Maire expose :

Considérant qu'un service commun d'instruction des actes d'urbanisme a été institué le 1er mai 2015, ayant pour mission l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme pour le compte des communes adhérentes,

Considérant que la convention actuelle prend fin au 31 décembre 2025,

Considérant que la convention actuelle doit être révisée en raison de la décision de la Communauté de communes de Val ès Dunes de mettre fin à la mutualisation du service entre les deux EPCI,

Considérant que la nouvelle convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du service commun, notamment :

- la définition opérationnelle des missions du service instructeur et des communes adhérentes,
- les conditions d'emploi du personnel et l'organisation du service,
- les conditions de remboursement des frais liés à l'instruction,
- les modalités de suivi et d'évaluation du service commun.

Après avoir pris connaissance du projet de convention et de ses annexes,

Il est proposé au conseil municipal de :

- **APPROUVER** les termes de la convention relative à la mutualisation du service d'instruction des actes d'urbanisme, applicable à compter du 1er janvier 2026,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention pour confier l'instruction des autorisations d'urbanisme au SIMAU.

Vote : accord à l'unanimité des présents et représentés

2. Autorisation de règlement des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétaires 2025

En attente du vote du budget 2026, il est demandé d'autoriser M. le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite des 25 % d'investissements ouverts au budget 2025 soit :

- 5 000 € pour les immobilisations incorporelles – Etudes (chapitre 20)
- 47 000 € pour les immobilisations corporelles – Mobilier (chapitre 21)
- 150 000 € pour les immobilisations en cours (chapitre 23)

Vote : adopté à l'unanimité des présents et représentés

3. Achat de matériels numériques pour la bibliothèque

Dans le cadre de la prochaine ouverture de la bibliothèque, il est nécessaire d'accepter des devis pour l'aménagement numérique notamment :

PC, borne wifi, serveur, écrans

3 PC portables : 2 pour le public, 1 écran tactile à l'accueil

1 PC fixe à la borne, 2 bornes wifi (1 pour la bibliothèque, 1 pour le public)

1 serveur NAS – switch (répartiteur)

1 imprimante

1 console de jeu + switch + manette + console valise

1 écran TV, 1 cafetière, 1 micro-ondes, 1 bouilloire, 1 réfrigérateur

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour un total de 9000€ TTC.

Vote : accord à l'unanimité des présents et représentés

4. Autorisation à M le Maire de solliciter une subvention DGD auprès de la préfecture pour l'augmentation des horaires d'ouverture de la bibliothèque

Cette délibération est repoussée en 2026.

Informations :

Rénovation du réseau d'eau potable suite à la rencontre avec « Eau du Bassin Caennais »

Les travaux consisteront au remplacement des réseaux : chemin des Murailles, chemin du Pataras, chemin du Ponchet, chemin de la Plaine, route de l'Eglise et chemin de l'Eglise

Les travaux sont prévus pour une durée de seize semaines à compter du début février 2026. Lors des travaux il faudra prévoir le remplacement de deux poteaux incendie chemin du Ponchet

Dépôt de certificats d'urbanisme : 10 route de Cheux
20 route de l'Eglise

Dépôt de déclarations préalables : 2 chemin du Cdt de Touchet – pergola
10 route de Cheux – changement de destination
19 chemin de Pré d'Oisy – pergola

Dépôt de permis de construire : 1B rue de la Basse Franconie - extension
1 route de Cheux – changement de destination

La séance est levée à 22h30

La secrétaire de séance
Christian BENARD

2/2

